

Agence de foresterie du parc Algonquin
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Agence de foresterie du parc Algonquin

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3-4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9-21

Responsabilité de la direction pour les états financiers
au 31 mars 2023

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers audités et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles et forêts pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Jeff Leavey
Directeur general



Jessica Condon
Trésorier

27 *juin* 2023
Date



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles et des Forêts

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence de foresterie du parc Algonquin (« l'AFPA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPA au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'AFPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité l'AFPA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AFPA a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPA;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPA à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPA à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Agence de foresterie du parc Algonquin
État de la situation financière

Au 31 mars

	Fonds d'administration	Fonds de reboisement forestier	Total 2023	Total 2022
Actifs				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7)	2 305 693	\$ 2 682 942	\$ 4 988 635	\$ 6 289 095
Débiteurs (Note 3)	4 925 344	332 652	5 257 996	5 765 959
Stocks destinés à la vente	484 654	-	484 654	472 499
Charges payées d'avance	60 273	-	60 273	37 919
	7 775 964	3 015 594	10 791 558	12 565 472
Immobilisations (Note 4)	264 384	-	264 384	299 484
	8 040 348	\$ 3 015 594	\$ 11 055 942	\$ 12 864 956
Passifs et actif net				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 807 829	\$ -	\$ 1 807 829	\$ 2 377 038
Montants à payer à la province de l'Ontario (Note 2)	384 875	-	384 875	678 166
Apports reportés (Note 5)	84 728	-	84 728	13 414
	2 277 432	-	2 277 432	3 068 618
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	97 541	-	97 541	163 853
	2 374 973	-	2 374 973	3 232 471
Actif net				
Fonds de reboisement forestier grevé d'affectations (Note 7)	-	3 015 594	3 015 594	3 614 982
Investi en immobilisations	264 384	-	264 384	299 484
Fonds d'administration non grevé d'affectations	5 400 991	-	5 400 991	5 718 019
	5 665 375	3 015 594	8 680 969	9 632 485
	8 040 348	\$ 3 015 594	\$ 11 055 942	\$ 12 864 956

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Agence de foresterie du parc Algonquin État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'administration	Fonds de reboisement forestier	Total 2023	Total 2022
Produits				
Vente de produits	15 998 962 \$	- \$	15 998 962 \$	19 473 042 \$
Frais de reboisement forestier	-	1 362 134	1 362 134	1 566 771
Vente de bois sur pied	1 017 672	-	1 017 672	447 597
Autres (Note 8)	1 820 679	258 073	2 078 752	2 228 807
	18 837 313	1 620 207	20 457 520	23 716 217
Charges				
Coûts directs liés aux programmes	15 442 701	1 908 478	17 351 179	18 663 627
Charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne (Note 2)	1 360 056	-	1 360 056	2 484 245
Planification des activités forestières	347 896	-	347 896	307 911
Entretien des chemins d'accès public	303 686	-	303 686	183 167
Mesurage du bois	68 769	-	68 769	52 214
	17 523 108	1 908 478	19 431 586	21 691 164
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	1 314 205	(288 271)	1 025 934	2 025 053
Charges administratives et autres charges				
Salaires et charges sociales	1 173 151	278 411	1 451 562	1 630 599
Fournitures et dépenses de bureau	109 238	646	109 884	112 225
Créances douteuses	101 446	-	101 446	32 000
Loyer	55 519	29 722	85 241	79 485
Assurance	42 839	-	42 839	39 988
Indemnités des administrateurs	41 891	-	41 891	17 844
Déplacements et formation du personnel	25 589	2 338	27 927	20 387
Relations publiques	16 182	-	16 182	10 090
Honoraires de consultation, frais juridiques et charges diverses	10 738	-	10 738	67 573
Intérêts et frais bancaires	936	-	936	1 743
Amortissement des immobilisations	88 804	-	88 804	106 567
	1 666 333	311 117	1 977 450	2 118 501
Insuffisance des produits sur les charges	(352 128) \$	(599 388) \$	(951 516) \$	(93 448) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Agence de foresterie du parc Algonquin État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	Investi en immobilisations	Fonds de reboisement forestier grevé d'affectations	Fonds d'administration non grevé d'affectations	Total
Solde, au début de l'exercice	299 484 \$	3 614 982 \$	5 718 019 \$	9 632 485 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(88 804)	(599 388)	(263 324)	(951 516)
Variation des immobilisations	53 704	-	(53 704)	-
Solde, à la fin de l'exercice	264 384 \$	3 015 594 \$	5 400 991 \$	8 680 969 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Investi en immobilisations	Fonds de reboisement forestier grevé d'affectations	Fonds d'administration non grevé d'affectations	Total
Solde, au début de l'exercice	374 823 \$	3 551 295 \$	5 799 815 \$	9 725 933 \$
Insuffisance (excédent) des produits par rapport aux charges	(106 567)	63 687	(50 568)	(93 448)
Variation des immobilisations	31 228	-	(31 228)	-
Solde, à la fin de l'exercice	299 484 \$	3 614 982 \$	5 718 019 \$	9 632 485 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(951 516) \$	(93 448) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	88 804	106 567
Gain sur la vente d'immobilisations	(68 343)	(34 742)
	(931 055)	(21 623)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	507 963	3 016 243
Stocks destinés à la vente	(12 155)	210 195
Charges payées d'avance	(22 354)	(22 517)
Créditeurs et charges à payer	(569 209)	269 755
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	(66 312)	(99 018)
Montants à payer à la province de l'Ontario	(293 291)	(54 334)
Apports reportés	71 314	(182 704)
	(1 315 099)	3 115 997
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(62 136)	(47 311)
Gain sur la vente d'immobilisations	76 775	50 825
	14 639	3 514
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(1 300 460)	3 119 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	6 289 095	3 169 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	4 988 635 \$	6 289 095 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

Nature et objectif de l'AFPA

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (l'« AFPA ») est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974*. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin et est un organisme sans but lucratif (un « OSBL »). L'AFPA est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de l'AFPA ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à signaler à cet égard.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités génératrices de produits et des activités administratives de l'AFPA. Le fonds de reboisement forestier rend compte des activités d'aménagement forestier, y compris les travaux sylvicoles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont l'échéance est de trois mois ou moins.

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente, constitués du bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils doivent se trouver. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente applicables.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers L'AFPA comptabilise ses actifs et ses passifs comme suit :

La valeur de la trésorerie ne risque pas de changer de façon importante et, par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. La provision pour moins-value rend compte des débiteurs au moindre du coût après amortissement et de la valeur de recouvrement nette estimative pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. Les variations de la provision pour moins-value sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les dettes et charges à payer ainsi que les montants à payer à la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût après amortissement.

L'AFPA n'a pas recours à des instruments dérivés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au moyen des taux annuels suivants :

<u>Actifs</u>	<u>Taux</u>
Véhicules et remorques	25 %
Structures en acier portatives	20 %
Matériel technique et matériel de traitement de données	10 %
Mobilier et agencements	10 %
Améliorations locatives	10 %

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier (soit le mobilier et les agencements, le matériel technique et le matériel de traitement de données, les véhicules et les remorques) sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (*suite*)

Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente de produits et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement est raisonnablement assuré, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions gouvernementales.

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais qui ne sont pas reçues à la fin d'une période comptable donnée, sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans la période où sont comptabilisées les charges connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations doivent être reportés et comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Avantages sociaux futurs

L'AFPA fournit des prestations de cessation d'emploi aux salariés admissibles pour les services rendus avant le 1^{er} janvier 2016. Les charges attribuables aux indemnités de départ en vertu de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et les droits de vacances non utilisés acquis par les employés au cours de l'exercice sont comptabilisés dans les charges à payer des états financiers. Les charges liées à toute indemnité de départ prévue par la loi sont comptabilisées lorsque les indemnités sont gagnées par les employés admissibles.

La comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées à employeurs multiples, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (*suite*)

Incertitude de mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers ainsi que des montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les éléments importants qui requièrent l'utilisation de ces estimations et hypothèses sont notamment la détermination de la provision pour créances douteuses, la dépréciation des stocks, la durée probable de vie utile des immobilisations et l'obligation au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les débiteurs (se reporter à la Note 9) sont sujets à l'incertitude de mesure en raison de l'exposition de l'AFPA au risque de crédit découlant de clients particuliers. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

2. Opérations entre apparentés

L'AFPA, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*, est assujettie à la direction et au contrôle du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (« le Ministère »). Dans le cours normal de ses activités, l'AFPA a effectué les opérations entre apparentés suivantes avec le Ministère au cours de l'exercice :

- i) Obtention de financement pour le remboursement des coûts de construction et d'entretien des routes (se reporter aux Notes 5 et 8);
- ii) Paiement des charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne;
- iii) Coût des avantages postérieurs au départ à la retraite autres que les prestations de retraite, dont la province de l'Ontario assume la responsabilité (se reporter à la Note 6c).

Tous les soldes des apparentés ont été comptabilisés à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie donnée dont les apparentés ont convenu.

À la fin de l'exercice, le montant de 384 875 \$ (2022 - 678 166 \$) à payer à la province de l'Ontario ne porte pas intérêt, n'est assorti d'aucune modalité de remboursement précise et découle du financement non dépensé reçu au cours de l'exercice ainsi que des charges liées aux droits de coupe de la Couronne. Les charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne sont engagées dans le cours normal des activités et sont payées au Ministère. Tout montant dû par l'AFPA à la fin de l'exercice est comptabilisé au poste Montant à payer à la province de l'Ontario de l'état de la situation financière. Ce montant est normalement entièrement réglé au premier trimestre de l'exercice suivant.

La rémunération des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à un total d'environ 24 620 \$ (2022 - 16 140 \$) au cours de l'exercice.

3. Débiteurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	4 539 742 \$	3 926 575 \$
Droits de coupe facturables et autres droits	762 959	1 871 384
	<u>5 302 701</u>	<u>5 797 959</u>
Moins : provision pour créances douteuses	(44 705)	(32 000)
	<u>5 257 996 \$</u>	<u>5 765 959 \$</u>

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

4. Immobilisations

	2023				2022	
	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Ponts et chemins d'accès	5 346 799 \$	5 346 799 \$	- \$	5 346 799 \$	- \$	
Structures en acier portatives	963 000	876 404	86 596	963 000	102 304	
Actifs de reboisement forestier	428 886	381 241	47 645	460 451	68 680	
Véhicules	267 864	267 864	-	335 707	16 082	
Matériel technique	193 218	140 933	52 285	189 015	54 527	
Matériel de traitement des données	149 892	95 641	54 251	101 328	26 533	
Mobilier et agencements	33 546	32 450	1 096	33 546	1 233	
Améliorations locatives	52 881	32 354	20 527	52 881	27 167	
Remorques	12 550	10 566	1 984	12 550	2 958	
	7 448 636 \$	7 184 252 \$	264 384 \$	7 495 277 \$	299 484 \$	

Agence de foresterie du parc Algonquin
Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

5. Apports reportés

	Construction et entretien des routes	Entretien des chemins d'accès public	Total 2023	Total 2022
Solde, au début de l'exercice	- \$	13 414 \$	13 414 \$	196 118 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	1 399 976	375 000	1 774 976	1 420 963
Moins : montant dépensé au cours de l'exercice	(1 399 976)	(303 686)	(1 703 662)	(1 603 667)
Solde, à la fin de l'exercice	- \$	84 728 \$	84 728 \$	13 414 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

6. Avantages sociaux futurs

a) Régime à employeurs multiples

Les salariés à temps plein de l'AFPA cotisent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la « CRFP »), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout excédent ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les paiements totalisant 149 991 \$ (2022 - 172 764 \$) de l'AFPA pour l'exercice sont inclus dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats.

b) Prestations de cessation d'emploi

L'AFPA fournit des prestations de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein embauchés avant le 1^{er} avril 2014 sont admissibles au versement d'une indemnité de départ correspondant à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA avant le 1^{er} janvier 2016, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des prestations de départ s'élève à 97 541 \$ (2022 - 163 853 \$).

c) Avantages postérieurs au départ à la retraite autres que des prestations de retraite

La responsabilité du coût des avantages postérieurs au départ à la retraite autres que des prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, un apparenté. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

7. Fonds de reboisement forestier

En date du 11 janvier 2023, l'AFPA a renouvelé son accord avec le Ministère pour la réalisation d'activités de reboisement forestier, notamment la régénération artificielle et les soins sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus en vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du fonds de réserve forestier. L'accord renouvelé arrivera à échéance le 31 mars 2042.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le fonds de reboisement forestier. À la fin de l'exercice, un solde de 2 682 942 \$ (2022 - 3 614 982 \$) est conservé dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le conseil d'administration a approuvé par résolution le fait que toute perte subie dans le fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dont le montant est supérieur aux produits, déduction faite de l'amortissement des immobilisations connexes, au cours de l'exercice et ne pouvant pas être financée par le fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier glisse sous la barre des 2 500 000 \$ doit être financée par le fonds d'administration. Aucun montant n'a été transféré au cours de l'exercice (2022 - néant \$).

En vertu de l'accord, les frais de reboisement forestier ne doivent être utilisés que pour effectuer des travaux sylvicoles admissibles.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

8. Autres produits

	2023	2022
Remboursement par le Ministère des coûts de construction et d'entretien des routes i)	1 399 976 \$	1 420 963 \$
Remboursement par le Ministère des coûts d'entretien des chemins d'accès public	303 686	182 704
Produits d'intérêts	148 301	102 780
Gain sur la vente d'immobilisations	68 343	34 742
Fonds de réserve forestier de l'Ontario	153 965	399 499
Autres	4 481	88 119
	2 078 752 \$	2 228 807 \$

i) Conformément à l'entente conclue avec le Ministère, l'AFPA a reçu 1,40 million de dollars (2022 - 1,42 million de dollars) afin de rembourser les coûts engagés pour la construction et l'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une tranche du financement accordé par le Ministère a été transférée aux clients de l'AFPA au moyen d'une remise consentie en fonction du volume des ventes. Au cours de l'exercice de 2023, un montant de 338 414 \$ (2022 - 324 238 \$) a été transféré de cette façon aux clients et a fait l'objet d'une compensation dans les ventes de produits à l'état des résultats.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

9. Risque lié aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'AFPA est exposée au risque de crédit découlant de ses actifs financiers, y compris la trésorerie et les débiteurs. Les débiteurs de l'AFPA sont associés aux montants à recevoir de divers clients et d'organismes gouvernementaux. La recouvrabilité des comptes est évaluée annuellement par l'AFPA et une provision pour créances douteuses est comptabilisée le cas échéant. Les dépôts en espèces sont détenus auprès d'institutions financières. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

2023					
	Total	À court terme	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 91 jours
Montants à recevoir de clients	4 881 152 \$	4 404 434 \$	306 386 \$	161 774 \$	8 558 \$
Charges recouvrables	421 549	421 549	-	-	-
Débiteurs bruts	5 302 701	4 825 983	306 386	161 774	8 558
Moins : provision pour créances douteuses	(44 705)	-	-	(36 147)	(8 558)
Débiteurs nets	5 257 996 \$	4 825 983 \$	306 386 \$	125 627 \$	- \$
2022					
	Total	À court terme	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 91 jours
Montants à recevoir de clients	4 576 085 \$	4 021 824 \$	406 061 \$	114 699 \$	33 501 \$
Charges recouvrables	1 221 874	1 221 874	-	-	-
Débiteurs bruts	5 797 959	5 243 698	406 061	114 699	33 501
Moins : provision pour créances douteuses	(32 000)	-	-	-	(32 000)
Débiteurs nets	5 765 959 \$	5 243 698 \$	406 061 \$	114 699 \$	1 501 \$

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque de crédit ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

9. Risque lié aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque selon lequel l'AFPA ne serait pas en mesure de remplir ses obligations à l'égard des sorties de trésorerie à l'échéance. L'AFPA est exposée à ce risque principalement en raison de ses dettes et charges à payer, des retenues de garantie liées au rendement des entrepreneurs et des montants à payer à la province de l'Ontario. L'AFPA atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de trésorerie prévues au moyen de l'établissement d'un budget rigoureux et du maintien de soldes de trésorerie adéquats à court terme pour faire face aux sorties de trésorerie imprévues.

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

2023				
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Créditeurs et charges à payer	1 807 829 \$	-	-	-
Montant à payer à la province de l'Ontario	384 875	-	-	-
	2 192 704 \$	- \$	- \$	- \$
2022				
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Créditeurs et charges à payer	2 377 038 \$	-	-	-
Montant à payer à la province de l'Ontario	678 166	-	-	-
	3 055 204 \$	- \$	- \$	- \$

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque de liquidité ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

Agence de foresterie du parc Algonquin
Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été ajustés afin de se conformer aux changements dans l'exercice courant.